

L'iPad dans le règlement scolaire

La Charte d'utilisation à destination des élèves

1. Je n'oublie pas de ramener mon Ipad et des écouteurs en classe, en m'assurant qu'il est chargé au minimum à 70%.
2. Il est interdit de recharger sa tablette en classe, ou dans tout autre local de l'institut. Les internes n'oublieront pas de recharger leur tablette dans leur chambre.
3. Lorsque je rentre en classe, mon Ipad est en mode Avion, et son volume sonore est éteint.
4. J'utilise mon Ipad en classe uniquement lorsque l'enseignant m'y invite. En cas de non-utilisation, celui-ci est rangé.
5. Pendant un cours ou en étude j'utilise mon iPad uniquement pour réaliser des tâches scolaires : toutes les activités ne rentrant pas dans ce cadre sont interdites (jeux, communications, réseaux sociaux ...)
6. Il est interdit d'utiliser son iPad dans les lieux suivants : en extérieur, au foyer, au réfectoire.
7. Sauf autorisation préalable d'un enseignant ou d'un éducateur, l'iPad reste dans le sac en classe ou dans le casier sécurisé le midi, et le matin après le petit déjeuner pour les internes et durant toutes les autres activités hors classe ne nécessitant pas l'utilisation de la tablette (EPS, atelier....)
8. Il est interdit de filmer, de prendre des photos, de faire des enregistrements sonores de quiconque sans l'autorisation d'un adulte.
9. Je respecte les autres dans le monde numérique comme je le fais dans la vie courante. N'oublie pas que tu laisses toujours des traces numériques de tes actions.
10. Comme un cahier, le contenu de ton iPad peut être vérifié par un enseignant ou un éducateur.
11. Il est interdit de stocker ou de télécharger des contenus illicites ou ne rentrant pas dans le cadre de cette Charte, de nos valeurs, ou de nos règles de vie. L'iPad doit

rester un outil pédagogique. L'élève utilisera son identifiant institut de Genech pour toute création de compte (pas d'identifiant Facebook, google,..)

12. S'il n'y a plus d'espace de stockage suffisant pour des usages pédagogiques, des fichiers pourront être supprimés par l'enseignant ou l'éducateur.

13. Seules les applications proposées par l'institut de Genech pourront être installées sur l'iPad.

14. Je prends soin de mon Ipad :

- Je le transporte avec précaution dans mon sac.
- Je le garde dans son étui original en tout temps.
- Je ne fais aucune marque sur ma tablette ni sur mon étui.
- Je garde mes mots de passe privés.
- Je le range dans mon casier sécurisé au moment du repas
- Je ne laisse mon iPad en classe lorsque je n'y ai pas cours (sport, sorties scolaires, travaux pratiques...). La salle peut être attribuée à une autre classe durant votre absence.

15. Je m'engage à toujours utiliser mon iPad dans le respect de cette Charte, en cas de non-respect je m'expose à des sanctions

Signature de l'élève.

Des responsables légaux

Remarques :

1. Le matériel est placé sous la responsabilité des responsables légaux lorsqu'il est utilisé au domicile
2. En cas de pertes ou de casse, le matériel est placé sous la responsabilité civile des parents
3. En cas de casse ou de vol une enquête sera faite et une franchise de 100 euros, acceptée par contrat
4. Dans le cas où l'élève rencontre un problème sans solution immédiate en classe, inviter l'élève à se rapprocher de Jérôme Roineau
5. En cas d'écran cassé l'élève amène son iPad à Jérôme Roineau, sous autorisation de l'enseignant